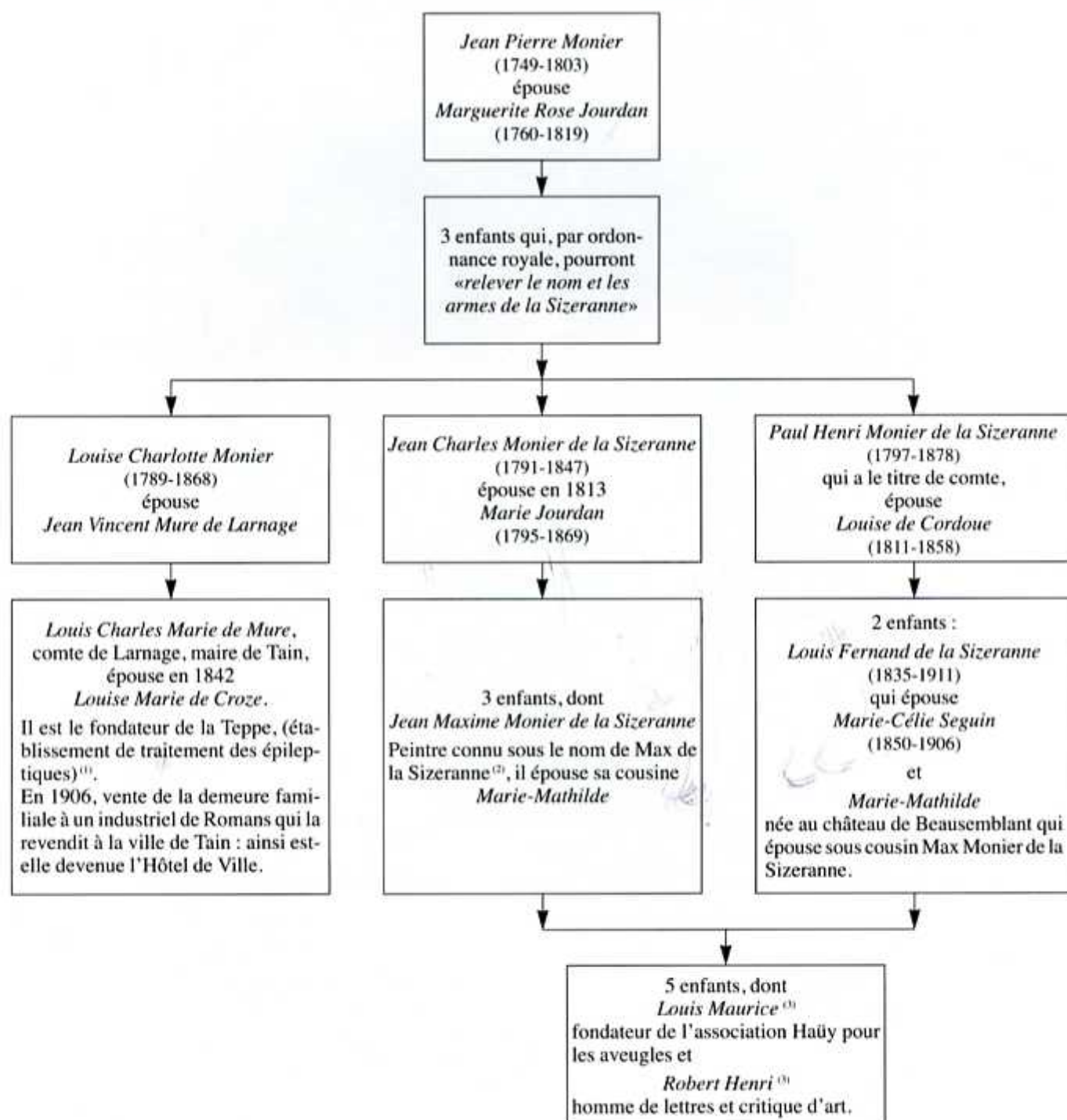


PAUL HENRI MONIER DE LA SIZERANNE (1797-1878)

La famille Monier de la Sizeranne, originaire du Poitou, s'est fixée à Tain au XVIII^e siècle. Un arbre généalogique simplifié nous aidera, je pense, à «situer» Paul Henri Monier de la Sizeranne qui fait l'objet de notre propos.





*Portrait gravé sur cuivre de Paul Henri Monier de la Sizeranne par E. Cheffer.
 Le médaillon oblong dans lequel se trouve le portrait est posé sur deux branches :
 une de chêne, une de laurier et il est surmonté d'un écusson aux armes de la Sizeranne :
 armes d'argent au lion de gueules à fasce d'azur chargée de trois croisettes d'or.
 On remarque la couronne comtale.*

La famille Monier de la Sizeranne prit rapidement une grande importance. Jean Pierre Monier agrandit son domaine, notamment par l'achat de terrains (en 1788) dont l'un situé en bordure du Rhône où il fit construire une vaste demeure et aménager un parc. La demeure est l'actuelle mairie et il reste dans ce qui fut le parc plusieurs beaux platanes de 4 à 5 m de circonférence auxquels notre collègue Fernand Monteillet a consacré récemment un article. C'est sans doute en pensant à l'un d'eux que Paul Henri Monier de la Sizeranne a écrit :

*«C'est le dernier débris du jardin de ma mère
Et cela seul révèle à quel point m'est sacré
Ce vivant souvenir d'un être vénéré.»*

Plusieurs grandes familles sont apparentées aux Monier de la Sizeranne : de Larnage, Croze, Seguin, de Cordoue, de Montgolfier :

- Noble Antoine Mure, né en 1638, fut conseiller du roi par lettre patente de 1693 ; Claude François de Mure, seigneur de Larnage, acquit en 1766 la seigneurie de Larnage ; Jean Antoine de Mure de Larnage devient propriétaire à Tain en 1783 ; il émigra en 1792 et mourut à l'étranger mais sa femme et ses deux fils revinrent en France en 1802. Leurs propriétés, vendues en biens nationaux, avaient été achetées en grande partie par Jean Pierre Monier qui les leur revendit par la suite.

- Louise Marie de Croze, épouse de Louis Charles Mure de Larnage, était la fille du baron Alexandre, ancien préfet, et la petite-fille du comte Lemerancier, qui fut pair de France et président du Sénat.

- Marie-Cécile Seguin, épouse de Fernand de la Sizeranne, était la nièce de Marc Seguin, qui, veuf de sa première femme, se maria en 1837 avec Augustine de Montgolfier.

- L'épouse de Paul Henri Monier de la Sizeranne était la fille du marquis de Cordoue qui fut député, pair de France, maire de Tain.

Paul Henri Monier de la Sizeranne, né le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797) à Tain, n'avait que six ans à la mort de son père mais la famille était riche et sa mère put lui faire donner une éducation privilégiée, complète ; il disposa d'un précepteur, de maîtres de gymnastique, d'équitation et de natation. A 18 ans il entra dans la Compagnie des gardes du corps de Louis XVIII. Il suivait en même temps des cours au Collège de France et à la Sorbonne. Mais à la suite d'un accident il dut abandonner la carrière militaire et revint à Tain.

Par une ordonnance du 1^{er} novembre 1817, le roi le nomma capitaine-aide de camp du comte d'Urre, général inspecteur des gardes nationales de la Drôme. Homme du monde, aimable, tolérant, il ne s'est pas contenté de gérer sa fortune (il était le septième contribuable du département), de surveiller ses propres intérêts ; il a fait une carrière politique et n'a pas cessé de se livrer à l'étude des lettres car *«il y trouvait un charme et un attrait qui firent une heureuse diversion aux soucis de la vie publique»*.

I - Un notable

Le mot notable, dans le sens de personne importante digne de jouer un rôle social, politique, a commencé à être employé à l'époque de la Constitution de l'an VIII : *«Liste des notabilités»*. On le trouve ensuite dans de nombreux textes : on désigne *«une personne remarquable d'une région, d'une ville, qui, par sa position sociale, ses fonctions, ses qualités, jouit d'une grande considération»*. Le notable représente une forme sociale du pouvoir et il est un intermédiaire entre la région et la nation. Le notable cumule souvent un mandat pour la défense des intérêts d'une activité économique et un mandat politique⁽⁴⁾.

A) Dès sa jeunesse, il apparaît comme un homme influent

Paul Henri Monier de la Sizeranne est un riche propriétaire foncier : belle demeure à Beausemblant, importants vignobles à Tain, tout cela rappelé dans le poème «L'Hermitage» de son ami Emile Deschamps :

*«[là où] vous nous conviâtes un jour
Des hauteurs d'un de vos châteaux,
D'où vous apercevez, comme un roi sur un trône
Vos vendangeurs fouler la grappe noire ou jaune
Du brûlant Hermitage, autre roi des coteaux,
Et plus bas tourner la vapeur des bateaux
Comme un grand aigle noir sur les flots clairs du Rhône».*

Très rapidement ses hautes qualités furent remarquées par ses compatriotes, notamment pour l'administration de ses biens. Ses concitoyens de Tain et de Tournon voulaient établir depuis longtemps un pont sur le Rhône entre les deux villes pour remplacer le bac à traîlle mais leurs démarches n'aboutissaient pas. Ils le choisirent comme leur mandataire général. Paul Henri de la Sizeranne réussit à mettre d'accord les différentes parties concernées sur la réalisation d'un pont suspendu selon les conceptions de Marc Seguin⁽⁵⁾, neveu de De Montgolfier. Les «*corps savants*» n'avaient pas grande confiance «*aux ponts suspendus à l'aide de fils de fer tressés*» mais Louis XVIII, par une ordonnance royale signée au château des Tuileries le 22 janvier 1794, donna l'autorisation. Monier de la Sizeranne persuada les municipalités de Tain et de Tournon de faire confiance aux calculs de Marc Seguin.



La compagnie Seguin, qui avait la concession du péage pour 99 ans, fut chargée des travaux «*à ses risques et périls*», travaux exécutés du 12 mai 1824 au 21 août 1825. Comme l'écrit Jean Robert :

*«Avec du fils de fer l'on n'a fait un beau pont [...]
C'est le vingt-cinq d'Aoust qu'on fit l'épreuve du pont
Jamais pareille fête eut paru dans Tournon».*

L'inauguration fut en effet une grande fête : «*autorités civiles, militaires, religieuses des deux départements, tout se trouvait là*», écrit P.H. de la Sizeranne, «*et lorsque de la pile construite au milieu du fleuve l'un des évêques (M^e de la Tourrette, évêque de Valence né à Tournon) bénit tout à la fois l'œuvre et la nombreuse population répandue sur les deux rives, ce fut un imposant spectacle dont les témoins vivant encore doivent avoir, comme moi, conservé l'ineffaçable souvenir*». La lecture des stances écrites par P.H. de la Sizeranne à l'adresse de Marc Seguin ajouta encore à la solennité de la cérémonie :

*«Des chants la divine harmonie
Consacre ce jour solennel
Ecoute : l'homme de génie
A sa place après l'Eternel».*

En 1829, les propriétaires de vignobles dont il faisait partie et les négociants en vins de sa ville natale le chargèrent de protester contre les impôts «*excessifs*» auxquels ils étaient assujettis. Le mémoire qu'il rédigea attira l'attention de plusieurs économistes et du ministre de l'Intérieur M. de la Bourdonnaye mais aucune mesure ne fut prise. Pour avoir une plus grande influence, P.H. de la Sizeranne s'adressa à tous les Français propriétaires ou cultivateurs de vignes, négociants en vins, aux sociétés d'agriculture. Un comité, composé de délégués de toutes ces catégories, fut fondé ; P.H. de la Sizeranne en fut le président. Il se mit en rapport avec le gouvernement et les chambres et obtint un certain

nombre de modifications : le droit d'entrée sur les boissons fut supprimé dans les villes de moins de 4 000 habitants ; les droits sur la vente au détail, sur la circulation, furent réduits.

En 1832, après une grande épidémie de choléra, il fut chargé par le gouvernement de répartir des secours aux communes touchées par ce fléau. Cette mission de charité accomplie avec zèle lui valut la croix de la Légion d'honneur.

B) Une longue vie politique

Les électeurs du canton de Tain le choisirent, en 1836, pour les représenter au conseil général de la Drôme dont il resta membre jusqu'en 1870 et qu'il présida pendant près de 35 ans. L'année suivante, il fut élu député de l'arrondissement de Die, mandat législatif qui sera interrompu par la révolution de 1848.

Sa vie politique n'est pas totalement arrêtée sous la 2^e République puisque ses électeurs du canton de Tain le renvoyèrent siéger au conseil général où ses nouveaux collègues le réélisent président, même en son absence ; mais elle ne retrouve une pleine activité que sous le 2^e Empire. Aux élections législatives de 1852, il est de nouveau élu dans la circonscription de Die avec une «*confortable majorité*». Il s'était rallié au prince-président Louis-Napoléon qui ne tarda pas à rétablir l'Empire (senatus-consulte du 7 novembre 1852), après avoir effectué dans l'ensemble de la France «*un voyage d'interrogation*» en septembre et octobre 1852, voyage au cours duquel Monier de la Sizeranne, le recevant le 23 septembre 1852 au conseil général avait déclaré :

«Monseigneur,

Notre département a eu des jours d'épreuve et de tristesse, il a, grâce à vous maintenant, des jours de calme et de sécurité... Le peuple, dont le merveilleux instinct a déjà fait justice des décevantes doctrines propagées au détriment de ses véritables intérêts, ne demande plus aux agitations politiques des améliorations qu'un pouvoir stable et régulier peut seul accomplir... Les sympathiques transports qui éclatent partout sur votre passage disent éloquemment à votre cœur que tant de bienfaits ne sont pas tombés sur un sol ingrat... Le département de la Drôme est heureux de pouvoir vous renouveler ici, de vive voix, l'assurance de son loyal concours».

C'est à cette époque que se place une double élection qui l'envoyait siéger au conseil général de la Drôme. Il fut élu en même temps dans les cantons de Tain et de Saint-Donat, situation pour le moins embarrassante mais qui est, écrit-il, «*l'un des témoignages de confiance dont j'ai été le plus profondément touché dans le cours de ma vie publique*». Il demanda aux maires des communes des deux cantons de «*vouloir bien décider entre eux du choix que l'intérêt public lui commandait de faire*». Ils choisirent le canton de Saint-Donat. Le 10 août, il fait savoir au préfet qu'il se conforme à cette décision. Dans une autre lettre datée du même jour, il assure à ses électeurs du canton de Tain que cette décision n'altère en rien «*les liens d'affection dévouée et de profonde reconnaissance*» qui l'unissent à eux.

En 1863, un décret du 7 mai l'éleva à la dignité de sénateur. Le gouvernement réalisait ainsi le vœu d'un très grand nombre de ses compatriotes. Le 27, le nouveau sénateur est reçu officiellement dans la Drôme ; il est particulièrement fêté dans le canton de Saint-Donat et à Tain, sa ville natale, dont il est alors le maire : arcs de triomphe dressés sur son passage, maisons pavoisées... le soir, illuminations et feu d'artifice. Enfin il remercie ses compatriotes : «*La vie publique a ses rudes labeurs et ses pénibles épreuves ; mais vous me prouvez aujourd'hui qu'elle a également ses douces émotions et ses précieuses récompenses*».

Après la chute de l'Empire (4 septembre 1870), il s'éloigne de la «*politique active*». Il écrit le 1^{er} août 1871 (*Mes adieux aux électeurs du canton de Saint-Donat*) : «*Lorsque la volonté nationale que le pouvoir transitoire a promis d'interroger se sera librement exprimée, je lui obéirai avec autant de loyauté que j'en mets à attendre, à l'écart, sa réponse souveraine. Puisse alors, quel qu'il soit et quelle qu'en soit la forme, le gouvernement que se donnera le pays trouver dans l'union de ses éléments et le patriotisme de ses aspirations les moyens de cicatriser les blessures faites à la France par une guerre dont je n'ai pas attendu les désastres pour en déplorer la déclaration !*». Mais il garde une grande estime pour Napoléon III. Reçu par lui à Chislehurst en juillet 1872, il est frappé «*par les jugements pleins de profondeur qu'il porte sur l'état des affaires de l'Europe en général et de la France en particulier*».

Son action a porté sur de nombreuses questions : au cours de ses nombreuses années de vie politique, il a été guidé par un principe : «*un libéralisme conservateur, en dehors duquel il est bien difficile de fonder un édifice solide et durable*» et par «*une indépendance d'esprit*» qu'il a montrée dans les discussions au conseil général, au cours des débats à la Chambre des députés puis au corps législatif et au Sénat, soit comme membre d'une commission, soit comme rapporteur d'un projet de loi.

Bien que membre loyal de la majorité (il refuse par exemple de présider le banquet réformiste de Valence de 1847), sa fidélité ne va pas jusqu'à «*l'adhésion aveugle*» et il y a souvent une pointe «*d'esprit girondin*» dans son attitude parfois sévère pour le gouvernement. Il critique l'alliance avec l'Angleterre qui, pense-t-il, s'oppose trop souvent aux

intérêts français et qui risque d'éloigner de la France des puissances dont le concours nous était assué. Si Louis-Philippe, «*roi des barricades*» que les autres souverains tiennent un peu à l'écart, est heureux de recevoir en 1843, au château d'Eu la reine Victoria et de se rendre à Windsor l'année suivante, l'opinion publique française — à part quelques anglophiles qui, sur les boulevards, ne parlent que de tilburys, de riding coats couleur vert anglais — n'est pas favorable à l'Angleterre. De son côté, l'opinion anglaise n'est pas bien disposée vis-à-vis de la France, en dehors de quelques personnalités comme Lord Aberdeen ou l'écrivain Charles Dickens «*le Balzac des brumes*» pour qui «*la France est la plus extraordinairement merveilleuse du monde*».

Le gouvernement de Guizot ayant fait des excuses à l'Angleterre pour son attitude vis-à-vis d'un anglais à Tahiti (expulsion injustifiée selon le gouvernement anglais), Monier de la Sizeranne voulait que Lamartine, personnage considéré à ce moment là, prenne position sur cette affaire ; il lui écrit dans l'intervalle de deux sessions : «*Lettre d'un député à un député*». Il aurait aimé que Lamartine critique Guizot et du même coup se rapproche de la tendance de Thiers :

*«Puisqu'elle est ans écho, la Tribune de France
Et pour ma faible voix et pour ta voix immense⁽⁶⁾
Moi, ma plume d'acier et toi ta plume d'or [...]
Montre à nu les ressorts d'un pouvoir qui s'égaré
Afin que ta parole au combat se prépare
Et ton noble génie aura bien mérité
De la France, du trône et de la liberté !»*

Lamartine répondit quelques jours plus tard mais il n'était pas convaincu : «*M. Thiers peut être un excellent ministre... Il ne peut être un chef ni un membre d'opposition après quinze ans de triomphe sur tous les principes de l'opposition libérale*».

Paul Henri Monier de la Sizeranne s'intéresse, comme nous l'avons vu, aux problèmes économiques. C'est ainsi qu'il participe à l'élaboration de la loi de 1842 relative à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer. Il avait déjà soutenu la création par Marc Seguin de la ligne Saint-Etienne-Andrézieux (16 km), puis de la ligne Saint-Etienne-Lyon : premier tronçon Saint-Etienne-Saint-Chamond (1827), puis deuxième tronçon jusqu'à Lyon (1830). C'est sur ces voies que Marc Seguin perfectionne la locomotive en y appliquant la chaudière tubulaire. En 1830, avant les troubles de juillet, le duc d'Angoulême fit le voyage jusqu'à Perrache, sur la locomotive même dont Marc Seguin tint à lui faire les honneurs.

Un plan général d'organisation parut nécessaire. Après des échecs en 1837 et 1838, les discussions à la Chambre des députés aboutirent en 1842 : loi du 11 juin 1842 qui prévoit notamment la construction d'un réseau de chemins de fer partant surtout de Paris (Paris-Lyon-Marseille entre autres). Le financement des infrastructures (terrains et bâtiments) sera assuré par l'Etat, les municipalités et départements. Les lignes seront concédées à bail à des compagnies privées qui assureront la pose de «*la voie de fer*», l'achat du matériel et l'exploitation. En juillet 1843, par un amendement lors de la discussion du budget des travaux publics, il fait adopter pour la ligne Orléans-Tours les mêmes dispositions que pour le chemin de fer Avignon-Marseille : des wagons couverts pour la troisième classe, soucieux du confort et de la santé des voyageurs. Sous la 2^e République, il accepte d'être membre de la commission de contrôle de la gestion de la ligne Paris-Lyon avant que l'Etat n'accorde la concession de cette ligne à la compagnie Talabot. Mais il n'est plus député ; comme nous l'avons indiqué, il ne retrouvera son siège que sous le 2^e Empire, en 1852.

Tandis que la monarchie «*l'avait laissé dans les rangs de cette opposition modérée qui peut rendre service au pouvoir lui-même en l'empêchant de faire abus de sa force et de ses succès*», il est plus directement impliqué dans l'action politique du 2^e Empire, tout en gardant son «*indépendance d'esprit*» qu'il montre notamment à deux reprises :

- lors de la confiscation des biens de la famille d'Orléans ;
- sur le problème italien.

Comme membre de la commission, il proteste contre les décrets du 22 janvier 1852, acte maladroit et arbitraire, inscrivant au budget des recettes un crédit provenant de la confiscation des biens de la famille d'Orléans. En ce qui concerne la guerre d'Italie, il avait déclaré au corps législatif le 30 avril 1859 que son vote était en faveur de l'intervention française «*mais avec la pensée que ce n'est pas au profit des idées révolutionnaires que va se répandre le sang de la France*»... et parce que l'Autriche n'avait pas rellement voulu régler le problème par la diplomatie. Mais, le 11 avril 1860, il dénonce «*l'apparition d'un système reposant sur la théorie des faits accomplis*», notamment l'annexion par le Piémont de l'Italie centrale (mars 1860). Il regrette que «*le corps législatif ne puisse peser d'un plus grand poids dans la balance des intérêts politiques du pays*»... «*Tout gouvernement*» ajoute-t-il «*ne peut que gagner à faire partager la solidarité de ses actes*». Il a été l'auteur et l'un des soutiens de l'amendement des 91, en faveur du pouvoir temporel du pape.

HEURES DE DÉPART DES STATIONS DU CHEMIN DE FER de Valence à Marseille.

Distances kilométrique.	INDICATION des STATIONS.	MATIN.			SOIR.			PRIX DES PLACES.		
		N° 2. Omnibus 1 ^{re} 2 ^e et 3 ^e classe	N° 4. Omnibus 1 ^{re} 2 ^e et 3 ^e classe	N° 6. Omnibus 1 ^{re} 2 ^e et 3 ^e classe	N° 8. Express 1 ^{re} classe	N° 10. Direction 1 ^{re} et 2 ^e classe.	N° 12. Omnibus 1 ^{re} 2 ^e et 3 ^e classe	1 ^{re} Classe	2 ^e Classe	3 ^e Classe
		h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	Valence. . . .	—	6 "	10 45	1 45	3 20	4 30	"	"	"
10	Etoile.	—	6 17	11 02	"	"	4 47	1 05	" 80	" 55
18	Livron.	—	6 31	11 16	"	"	5 01	1 85	1 40	1 05
21	Loriol.	—	6 39	11 24	"	3 52	5 09	2 20	1 65	1 20
28	Saulce.	—	6 52	11 37	"	"	5 22	2 90	2 20	1 60
34	La Coucourde .	—	7 04	11 49	"	"	5 34	3 50	2 65	1 95
45	Montélimar. .	—	7 21	12 06	2 37	4 24	5 51	4 65	3 50	2 55
		—	7 26	12 11	2 42	4 29	5 56			
54	Châteauneuf. .	—	7 42	12 27	"	"	6 12	5 60	4 20	3 10
59	Donzère.	—	7 53	12 38	"	"	6 23	6 10	4 60	3 35
66	Pierrelatte. . .	—	8 06	12 51	"	4 59	6 36	6 85	5 15	3 75
74	La Palud.	—	8 20	1 05	"	"	6 50	7 65	5 75	4 20
78	La Croisière . .	—	8 29	1 14	3 25	5 18	6 59	8 10	6 05	4 45
82	Mondragon . . .	—	8 38	1 23	"	"	7 08	8 50	6 40	4 65
87	Mornas	—	8 49	1 34	"	"	7 19	9 "	6 75	4 95
90	Piolenc	—	8 57	1 42	"	"	7 27	9 35	7 "	5 15
97	Orange.	matin.	9 09	1 54	3 49	5 44	7 39	10 05	7 55	5 55
		6 "	9 14	1 59	3 52	5 49	7 44			
105	Courthézon . . .	6 14	9 28	2 13	"	"	7 58	10 90	8 15	6 "
111	Bédarrides. . . .	6 26	9 40	2 25	"	"	8 10	11 50	8 65	6 30
115	Sorgues.	6 35	9 49	2 34	"	6 15	8 19	11 90	8 95	6 55
119	Le Pontet	6 44	9 58	2 43	"	"	8 28	12 35	9 25	6 80
		6 55	10 09	2 54	4 27	6 30	8 39			
125	Avignon	7 "	10 30	3 "	4 30	6 45	8 44	12 95	9 70	7 10
131	Rognonas	7 12	"	3 12	"	"	8 56	14 60	10 20	7 45
137	Cadillan.	7 24	"	3 24	"	"	9 08	14 20	10 65	7 80
		7 39	11 "	3 39	4 55	7 15	9 23			
146	Tarascon. . . .	7 49	11 10	3 49	5 15	7 20	9 28	15 15	11 35	8 30
152	Ségonnaux. . . .	8 01	"	4 01	"	"	"	15 75	11 80	8 65
		8 14	11 30	4 14	5 35	7 40	9 50			
160	Aries	8 19	11 35	4 15	5 40	7 45	"	16 60	12 45	9 10
168	Raphèle.	8 33	"	4 33	"	"	—	17 40	13 05	9 55
176	Saint-Martin. . .	8 49	"	4 49	"	"	—	18 25	13 70	10 05
188	Entressen	9 09	"	5 09	"	"	—	19 50	14 00	10 70
193	Constantine . . .	9 21	12 20	5 21	"	"	—	20 "	15 "	11 "
198	Saint-Chamas . .	9 35	12 53	5 35	6 35	8 40	—	20 50	15 40	11 30
212	Berre	9 56	"	5 56	"	"	—	21 95	16 50	12 10
218	Rognac	10 11	1 05	6 11	7 "	9 10	—	22 60	16 95	12 40
222	Vitrolles.	10 19	"	6 19	"	"	—	23 "	17 25	12 65
227	Pes des Lanciers.	10 29	"	6 29	"	"	—	23 50	17 65	12 95
235	L'Estaque	10 43	"	6 43	"	"	—	24 35	18 25	13 40
246	Marseille. . . .	11 05	1 50	7 05	7 40	9 55	—	25 50	19 15	14 "

Comme beaucoup, Paul Henri Monier de la Sizeranne, influencé par l'esprit saint-simonien, pense que les pouvoirs publics doivent donner une impulsion à l'essor économique ; aussi s'intéresse-t-il toujours au chemin de fer qui parvient à s'imposer. Il avait soutenu une première tentative de création d'une ligne Paris-Marseille en 1832 qui n'avait pas abouti devant l'opposition des voituriers, chefs d'équipages, entrepreneurs de diligences, constructeurs de bateaux, charrons... Mais la loi de 1842 va permettre de nouvelles initiatives qui auront plus de succès et, en 1855, la ligne Paris-Marseille est achevée. En 1857 la compagnie PLM est constituée. A la réalisation matérielle de la ligne se juxtapose l'édification de cette énorme puissance financière, le PLM, qui contrôlera très rapidement l'essentiel du réseau sud-est avec, à sa tête, Paulin Talabot, directeur général de 1862 à 1882 (nomination « appuyée » par le banquier Blount et par Morny). Le 1^{er} mai 1854, fêtes à Valence et à Montélimar pour inaugurer la section rejoignant ces deux villes, allocations, notamment celle de M. Giles, directeur en chef des travaux, qui ne manque pas de rendre hommage à l'Em-

